

Le fer à gaufres du chevalier Ulrich d'Englisberg

Autor(en): **Diesbach, Max de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **10 (1896)**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

Le fer à gaufres du chevalier Ulrich d'Englisberg.

(Avec planche)

Un véritable record a eu lieu ces derniers temps dans les journaux fribourgeois et vaudois au sujet de l'ancienneté des fers à gaufres ; l'un d'eux, provenant d'Etagnières, portait la date de 1071, mais M. Alfred Godet, l'érudit conservateur du musée de Neuchâtel, a prouvé qu'il s'agissait ici d'un moule du XVIII^e siècle dont le millésime a été mal gravé ; nous avons fait la même observation au sujet d'un autre fer venant de Vuisternens près de Romont. La date bien lisible de 1166 ne peut pas être regardée comme authentique ; la nature des ornements, la forme de l'écusson ne permettent pas de le faire remonter plus haut que le XVI^e siècle.

Plusieurs de ces fers sont ornés d'armoiries, d'arabesques, de devises et de dessins. Une certaine quantité de ces instruments de l'art culinaire ont été reproduits dans le *Fribourg artistique*. L'un d'eux, celui du chevalier d'Englisberg, est fort intéressant, soit à cause de l'originalité de son propriétaire, soit par la réelle valeur du dessin héraldique. Une des faces porte les armes des Englisberg : coupé d'or au lion naissant d'azur, et de gueules ; cimier un bonnet pyramidal de gueules entre deux épées d'argent ; le tout est entouré de l'inscription : *Ul(r)ich von Engelsperg, Rit(t)er. Nuo(nqu)am bar Gælt, semper zeris(s)en Huosen. 1590* ; de l'autre côté est l'écu des Praroman : de sable à l'arête de poisson d'argent ; cimier un dogue naissant d'argent, et la légende : *Urssula von Engelsperg ein geborne von Perrenm(a)n. 1590*.

Quel était ce chevalier portant la devise tout à fait décadente : « Jamais d'argent comptant, toujours des culottes déchirées » ? C'était, en effet, un descendant bien déchu d'une antique famille féodale qui fournit des avoyers aux villes de Berne et de Fribourg et un commandeur à l'ordre de Rhodes. Ulrich d'Englisberg est le type du soudard insouciant et bon vivant tel qu'il devait en exister plus d'un dans les armées de la Ligue et du Vert Galant. Son portrait existe encore ; il représente un guerrier aux traits accentués et gaillards ; une grande barbe rousse couvre une partie du visage ; cette physionomie cadre bien avec la devise inscrite au-dessous des armes du chevalier, dans un des coins du tableau.

La destinée d'Ulrich d'Englisberg a une certaine analogie avec celle de Michel, dernier comte de Gruyères, ruiné, lui aussi, par de folles dépenses et par le service militaire étranger.

Ulrich fils de Jean d'Englisberg et d'Ursule de Stein naquit vers 1540 ; il eut le malheur de perdre ses parents de bonne heure. Le conseil de Fribourg s'intéressa au jeune orphelin, il chargea le prédicateur Marty de son instruction et de son éducation ¹⁾. Dès qu'il fut en âge de se marier il épousa Ursule fille de Nicolas de Praroman ; le contrat fut dressé, le 5 avril 1562, par le notaire Antoine Alex, en présence de la plupart des membres du conseil, du commandeur Tuller, de l'ordre de Malte et d'un grand nombre de gentilshommes, parents ou amis de la famille. En 1563 il entre dans le conseil des Deux-Cents de Fribourg, il devint, la même année, bailli de Gruyères, fut membre des Soixante en 1567 et il parvint au conseil suprême en 1571 ; ces fonctions civiles ne l'empêchèrent pas de participer aux principales expéditions militaires de l'époque.

En 1569 il commande une compagnie dans le régiment levé par le chevalier Peterman de Cléry, de Fribourg, pour le service du roi Charles IX et fait la campagne contre les Huguenots, célèbre par les batailles de Jarnac et de Moncontour ; puis ce corps est licencié au mois d'avril 1570. Un commandement analogue lui fut confié, en 1574, dans le régiment Zurmatten, au service d'Henri III. Dès son départ le capitaine eut des difficultés avec la bourgeoisie d'Yverdon au sujet du passage de sa compagnie qui avait traversé la ville, mèche des mousquets allumée et enseigne déployée. Le reste de la campagne répondit à ce début : l'armée royale ne fut pas heureuse dans ses entreprises contre les forces protestantes occupant le Dauphiné ; elle finit par être complètement battue à Die. A cette époque les officiers et les soldats suisses, bien qu'au service étranger, conservaient avec leur patrie les rapports les plus intimes d'affection et d'intérêt ; en conséquence les officiers entretenaient une correspondance très active avec les autorités de leurs cantons ; fidèle à cette louable coutume, Englisberg adressait pendant toutes ses expéditions de nombreuses lettres au conseil de Fribourg ²⁾. Dans celle où il parle du résultat peu favorable de la campagne, il attribue le désastre de Die à une punition divine. Le régiment fut licencié, dans des conditions déplorables, en automne de l'année 1575 ; la solde des gens de guerre étant en retard, les capitaines avaient dû contracter un emprunt auprès des banquiers de Lyon, afin de faire prendre patience à leurs hommes.

Lors du renouvellement de l'alliance entre les Confédérés et le roi Henri III Englisberg fut délégué à Paris, par le canton de Fribourg, et il prit part à la cérémonie solennelle célébrée à cette occasion, dans l'église de Notre-Dame, le 2 décembre 1582.

De 1585 à 1587 notre capitaine sert dans le régiment de Lanthenheim qui combat, sur les bords de la Loire et en Guyenne, les Huguenots du prince de Condé. Il eut un commandement assez important en octobre de l'année 1585. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet : « Notre colonel Heid ayant reçu l'ordre d'envoyer quatre compagnies à Orléans, pour accompagner l'artillerie, il a choisi la mienne, celles des capitaines

¹⁾ Arch. cant. de Fribourg. Manual n° 74, séances du 30 sept. et du 21 octobre 1565.

²⁾ Ces lettres sont conservées aux Archives cantonales de Fribourg, parmi les papiers relatifs aux services militaires étrangers.

Schwaller, François Montet, du Valais et une des Grisons pour cette mission ; j'ai été nommé chef du détachement, avec rang de colonel. Arrivés à Orléans nous devions rejoindre le régiment, mais un contre ordre arriva nous enjoignant de marcher sur Angers dont le château a été pris par surprise par les Huguenots. Nous sommes maintenant devant cette place qui est investie, afin de couper tout secours ; les assiégés sont peu nombreux. Le prince de Condé a essayé de passer la Loire avec 800 chevaux, mais il a été repoussé. ¹⁾»

Lorsque les ennemis intérieurs eurent été plus ou moins dispersés le roi licencia le régiment avec de grandes louanges sur sa fidélité et sa bravoure, mais peu d'argent comptant ; les capitaines et leurs soldats durent se contenter de belles promesses et d'assurances solennelles dont une partie seulement furent réalisées.

Le capitaine d'Englisberg revint au pays en 1587, honoré du titre de chevalier. D'après une très ancienne coutume de la république de Fribourg cette dignité aurait dû lui procurer en conseil la préséance sur ses collègues et il devait siéger immédiatement après les avoyers. Cependant, dans l'assemblée générale des conseils et de la bourgeoise réunie à la St-Jean de l'année 1587, on assigna au nouveau chevalier le dixième rang dans le conseil. Nous ignorons quelle fut la cause de cette décision. Est-ce que la chevalerie, alors en pleine décadence, avait perdu de son ancien lustre aux yeux des bourgeois de Fribourg ? ou bien des motifs tirés de la conduite privée de d'Englisberg furent-ils invoqués à l'appui de cette mesure ? Mais le vendredi suivant, l'assemblée du conseil des Deux-Cents rétablit l'ancien usage et elle fixa comme suit le rang des conseillers : L'avoyer Jean de Lanthen-Heid chevalier, noble Louis d'Affry, ancien avoyer, Barthélemy Reynold, lieutenant d'avoyer, noble Jost Vögeli, chevalier, et noble Ulrich d'Englisberg, chevalier.

Ces expéditions n'avaient rapporté aucun avantage pécuniaire au capitaine d'Englisberg ; l'état précaire des finances de la France ne permettait pas de payer les gens de guerre avec régularité ; d'ailleurs notre officier était un très mauvais administrateur. Pensant refaire sa fortune il reprend du service, cette fois-ci pour le compte du roi Henri IV ; il entre, en 1591, dans le régiment du colonel de Lanthen-Heid. Cependant cette prise d'armes en faveur d'un prince protestant occasionna dans la catholique Fribourg, encore favorable à la Ligue, un émoi considérable. Le colonel Heid fut destitué de ses fonctions d'avoyer, les chevaliers Vögeli et d'Englisberg ainsi que d'autres officiers, perdirent leurs places dans les conseils ; de plus des amendes assez fortes furent prononcées contre eux ; voici ce qu'on lit à ce sujet dans les manuels : « Sur la proposition des quatre bannerets, le conseil des Deux-Cents impose à ceux qui, malgré les défenses, ont suivi l'avoyer Heid au service du roi de Navarre (Henri IV) les amendes suivantes : Le colonel Heid 1000 écus, chaque capitaine 500 écus, les officiers, lieutenants, enseignes, sergents, chacun 100 écus, les bas officiers 60 écus et chaque soldat 30 écus. De plus chacun d'eux, quelque soit son rang, devra dès son retour être mis en prison, au pain et à l'eau, pendant huit jours et il sera banni de la ville pendant trois mois ²⁾».

Mais une calamité bien plus grande allait fondre sur Englisberg ;

¹⁾ Lettre du 20 octobre 1585.

²⁾ Séance du 12 juin 1593.

ses créanciers profitèrent de cette occasion pour demander sa faillite. La seigneurie de Vuissens avec le château, les terres, les forêts, les dîmes et le moulin, les seigneuries de Démoret et de Berlens, les biens de Coumin et de Cugy, les vignes de Lavaux, un pâturage de montagne, trois maisons dans la ville de Fribourg, la dîme de Pradervan, tout fut abandonné aux créanciers, de même que le mobilier du château. Pendant ce temps Englisberg guerroyait en France, laissant à sa femme le soin de se débattre avec les créanciers.

Le régiment de Lanthen-Heid entra à Paris avec Henri IV, il combattit en Bretagne où il se distingua à Guimer et il fut licencié en 1598, après la paix de Vervins. Mais Englisberg ne rentra pas au pays, il prit du service dans d'autres troupes suisses. Cependant ses finances étaient dans un état toujours plus déplorable. Déjà le 13 octobre 1597 le conseil de Fribourg intervint auprès de l'ambassadeur de France en faveur de plusieurs femmes ou veuves d'officiers et principalement pour Ursule d'Englisberg. « La pauvre dame d'Englisberg » est-il dit, « laquelle pour soulager son mary endebté par le service de France a non seulement librement avance tout son patrimoine jusques a quinze mille écus, mais aussi emploie les moyens et credits de ses parents et amys, merite encore plus grand compassion estant mal recogneue de son mary ingrat de sa fidelité et abandonnée par ses parents irrités des pertes qu'ils font avec luy ; pourtant Mons^r, nous vous prions d'avoir en recommandation ces pauvres dames, principalement celles d'Engelsperg, qu'elle aye au moins son entretien honeste des gages de son mary ¹⁾ ». L'ambassadeur de Vic répond qu'il loue « la conduite de la dame d'Engelsperg et l'assistance qu'elle fait à son mari, il espère pouvoir lui être utile dans ses réclamations. » Le 21 mai 1601 autre requête pour « les pauvres soldats du capitaine d'Engelsperg, lesquels, s'il n'est de bonne heure pourveu à l'exorbitante despence de leur capitaine, voient toute leur peine perdue et hors de esperance d'en toucher jamais chose que soit. Et pourtant implorant très instamment vostre faveur qu'ils ne soient frustres de leurs soldes et travail, et pour en parler au vray daultant ce sont les soldats qu'ont principalement mérité ces gages, encores que les contractes soient dressés en faveur du capitaine. Il ne sen doit pourtant attribuer la propriété que les soldats ne soient prealablement contentez de leurs gages, de façon que la cause d'arrester et defendre ces gages est tres equitable. Singulierement comme nous entendons qu'il entretient certaine courtisane avec grand train et despence il serait expedient de lui oster moyen d'entretenir ce train damnable et scandaleux, aultrement, durant qu'il aura de quoy, ne cessera sembourber toujours plus avant en la souillure accoustumee de sa vie desreglee, pour amendement de laquelle, et son propre salut, maintenant qu'il approche de sa fosse, serait grand mérite de len faire retirer » ²⁾. L'ambassadeur répond, le 28 mai 1601, qu'il, « blasme les mauvais comportements du capitaine d'Engelsperg envers ses soldats et davantage son ingratitude envers sa femme et il assure qu'il escrira à Paris pour faire pourvoir a ce que sa vie desreglee ne consomme les moyens qui doivent estre emploiez a meilleur usage ³⁾ ».

La dissolution de la Ligue et la conversion d'Henri IV amenèrent

¹⁾ Missival 13 Oct. 1597.

²⁾ Missival 35, p. 466.

³⁾ Manual n° 152. 28 mai 1601.

un revirement à Fribourg ; Lanthen-Heid et ses officiers furent amnistiés ; seul Englisberg n'était pas rentré en grâce. Sur la recommandation du roi il obtint un sauf conduit et il revint dans sa patrie, au commencement de l'année 1602, après une absence de onze ans. Le vieux guerrier fit en conseil, le 26 mars 1602, un récit touchant de ses malheurs. Ici le protocole sort de son aridité habituelle pour décrire la position lamentable du pauvre gentilhomme : « Noble Ulrich d'Englisberg » est-il dit « accompagné de sa parenté, en présentant sa supplique, a exposé le peu de stabilité des choses humaines et les variations de la fortune ; il était autrefois le collègue de Messeigneurs, maintenant il n'est plus qu'un pauvre soldat, cassé par l'âge et le malheur. Orphelin dès son enfance il n'a que trop éprouvé les coups du sort, cependant cela ne l'a pas empêché d'arriver aux honneurs de la chevalerie. Toute sa fortune consiste dans ses prétentions contre le roi de France ; il a été obligé de faire des avances considérables à ses soldats, car les ménagements dont on use aujourd'hui envers les capitaines étaient inconnus autrefois ; il a été tenu de payer ses hommes et cela, même par la voie juridique. En présence des désordres régnant en France et de la pénurie du trésor il n'a pu se récupérer de ses avances, ce qui a fait prendre à ses finances personnelles la tournure qui est bien connue de Messeigneurs. Il remercie le conseil de sa bienveillance et il annonce qu'il va mettre ordre à ses affaires, en faisant rendre compte à l'un ou l'autre de ses créanciers dont les prétentions sont exagérées. Le conseil écoute ces doléances avec mansuétude, il accorde la prolongation du sauf conduit et il charge deux de ses membres et deux bannerets de revoir les comptes litigieux et d'arranger les difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet¹⁾ ».

Englisberg végéta encore quelques mois et il mourut en août ou septembre de la même année. Sa fille Ursule avait épousé, en 1590, le capitaine Jean Gottrau, chevalier du Saint Sépulcre. C'est elle qui a apporté dans la famille de Gottrau le fer à gaufres reproduit ici, qui est encore conservé dans cette maison.

Max de DIESBACH.

STANDESERHÖHUNGEN UND WAPPENVERÄNDERUNGEN

BERNISCHER GESCHLECHTER

Von Dr. WOLFGANG FRIEDRICH von MÜLINEN

(Fortsetzung)

Im Herbste 1434, am 30. Sept., ertheilte Sigismund einem erst vor kurzem bernisch gewordenen Ritter-Geschlechte einen « Freiungsbrief ». Die vesten *Hans Egly (Egbrecht)*, *Hans Wilhelm und Hans Albrecht von Mülinen* sollten mit den Leuten ihrer Schlösser Ruhenstein und Castallen (Castelen) nur in ihren Gerichten vorgeladen und ihre Eigenleute in keiner Stadt oder Gemeinde zu Burgern angenommen werden, auch sollte keine Herrschaft ohne der von M. Willen ihre armen Leute mit Steuern oder Reisen beschweren.

Welcher Art das von Sigismund dem Abte von St-Johannsen, *Léonard de Cléron*, am 12. März 1434 ertheilte Diplom gewesen, ist mir nicht möglich zu sagen.

¹⁾ Manual n° 153, 26 mars 1602.